

« PEUT ÊTRE UTILISÉ EN AGRICULTURE BIO » : UNE MENTION À PRENDRE AVEC PRÉCAUTION !

ARTICLES

[mise à jour : 07/2013]



Le Cuprex Garden d'Aveve est préconisé pour lutter contre diverses maladies cryptogamiques (provoquées par des champignons) des plantes. Sont visés notamment le mildiou, la tavelure, la moniliose et bien d'autres. Selon l'emballage, ce pesticide est « éco » et « Peut être utilisé en agriculture bio ». Faut-il pour autant se ruer dessus ? 

Comme la - bien connue - **bouillie bordelaise**, c'est un produit à base de cuivre. Le cuivre est en effet utilisé de longue date pour lutter contre les maladies de la vigne, des pommes de terre et des tomates et contre des maladies causées par des bactéries. Il empêche la germination des spores et agit donc préventivement.

Cependant, **l'usage des sels de cuivre est très répandu en agriculture et en jardinage amateur** : sulfate de cuivre pour la bouillie bordelaise, oxychlorure de cuivre pour le Cuprex Garden et autres sels de cuivre dans divers produits phytosanitaires...

Et c'est bien là qu'est le problème : le cuivre s'accumule dans **les sols qu'il stérilise petit à petit**. Il peut aussi contaminer les nappes phréatiques et les cours d'eau. Il est toxique à partir de certaines concentrations pour les organismes aquatiques, ceux vivant dans les sols comme les vers de terre et pourrait poser des problèmes aux populations d'oiseaux et d'insectes. Enfin, il reste de nombreuses incertitudes sur les risques à long terme pour les mammifères, dont l'homme. Les travailleurs utilisant la bouillie bordelaise dans les vignes seraient plus sensibles à certaines maladies du foie et des poumons. L'exposition au cuivre est aussi un facteur de risque dans les maladies dégénératives comme Alzheimer ou Parkinson.

Utilisé régulièrement, il provoque des résistances qui rendent les produits à base de cuivre moins efficaces. La tentation est alors grande de surdoser, et d'augmenter ainsi encore plus la résistance et les impacts. Enfin, c'est un fongicide non sélectif, or tous les champignons ne sont pas néfastes aux cultures, certains sont même indispensables.

C'est pourquoi **le cuivre n'est en réalité que toléré en agriculture biologique, en cas de menace avérée et en dernier recours**, après avoir mis en place toutes les [techniques préventives propres à l'agriculture biologique](#). L'Union européenne a d'ailleurs réglementé son usage et mis en place une diminution progressive des dosages utilisés en agriculture en vue d'une interdiction complète. Certains pays l'ont même déjà interdit. De nombreuses équipes de recherche agronomique travaillent sur le sujet, [les fongicides alternatifs non chimiques et efficaces](#) étant plutôt rares.

Mettre en avant ce produit en tant que produit écologique et autorisé en agriculture bio est donc, si pas trompeur, pour le moins imprécis. Les fongicides à base de cuivre peuvent être utiles dans le cadre de grandes cultures où la rentabilité prime mais, **dans un jardin amateur, les moyens de lutte peuvent être plus mesurés et inventifs.** Cette mention se répand pourtant dans les jardinerie, sur des pesticides en particulier. Elle renforce l'impression fallacieuse que les risques sont minimes et n'incite pas à un usage parcimonieux. Méfiance donc.

Critères selon lesquels ce produit peut être mis en cause :

- utilisation de déclarations vagues ;
- manque d'information sur la portée exacte de la déclaration.

Plus d'informations sur les pesticides et leurs alternatives via notre campagne [On ne se fait pas berner ! Les pesticides sous la loupe](#) et sur www.sante-environnement.be

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/Peut-etre-utilise-en-agriculture>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/pesticides>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/greenwashing>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [5] http://www.quality-partner.be/uploads/pdf/ReglAgricBio_janv13-bioforum.pdf
- [6] <http://www.adalia.be/vpage.php?id=155>
- [7] <http://www.ecoconso.be/On-ne-se-fait-pas-berner-Les>
- [8] <http://www.sante-environnement.be/>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

